

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2821

présenté par
Mme Dubos

ARTICLE 35 BIS

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« et d'hébergement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel (cohérence avec la rédaction de l'alinéa 32 de l'article 35).